

Préparation du retour d'un résident hospitalisé dans son EHPAD d'origine : « check list »

A - Questions à se poser pendant le séjour dans l'établissement de santé

1. orientation vers un SSR ou pas (sur quels critères) ?
2. définition de la date de retour en EHPAD ? Après contact et accord
 - a. médecin traitant
 - b. médecin coordonnateur et cadre infirmier
 - c. famille.
3. Mise en place d'une protection juridique ? (obligation de signalement dans le sanitaire+++)
4. Modifications à apporter au projet de soins et au projet de vie ?

B - Composition du dossier de retour : TOUTES LES PRESCRIPTIONS DETAILLEES, car c'est un RETOUR AU DOMICILE !

1. Ordonnances :
 - a. pour les médicaments
 - b. pour les soins infirmiers
 - c. pour les produits de soin y compris les compléments alimentaires
 - d. pour les matériels
 - e. pour tous les rééducateurs :
 - i. orthophonistes
 - ii. kinésithérapeutes
 - iii. autres (podologues si DID, orthoptistes)
2. bilan des capacités à la sortie du système sanitaire : capacités physiques, psychiques, cognitives, organisationnelles, sociales, relationnelles, ou *a minima* mention de leurs modifications au cours du séjour hospitalier.
3. courrier de sortie contenant au moins
 - a. le(s) diagnostic(s) retenu(s)
 - b. les raisons des modifications thérapeutiques éventuelles
 - c. la mention des interventions d'équipes spécialisées (EMOG, EMSP, SLIN...)

C - Fourniture par l'établissement de santé des médicaments pour la durée nécessaire à la délivrance de l'ordonnance par la pharmacie de ville (nous sommes A DOMICILE). Si cette fourniture s'avère impossible, faxer l'ordonnance de sortie dans l'EHPAD 24 heures AVANT le retour du résident.